

CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
Assemblée plénière du 20 mai 2003

La délégation CGT était composée de : Fabrice Angei, Evelyne Boscheron, Régine Kerdraon, Pierrette Calvao

31 membres participaient au vote.

Unique point à l'ordre du jour : Examen du projet de loi portant réforme des retraites.

Après les interventions des Ministres Devedjian et Delevoye, il a été demandé le compte rendu de la Formation spécialisée n° 4, qui s'était réunie le lundi 19 mai, et qui avait émis un vote favorable sur le vu présenté par la CGT, FO et la CFTC, demandant le retrait de ce texte de l'ordre du jour de la séance plénière du Csfpt du 20 mai.

Ce vu, mis aux voix en séance plénière, a été adopté :

15 Pour (CGT : 6 - FO : 3 - CFTC : 2 - PS : 3 - PCF : 1)

14 Contre (CFDT : 5 - UNSA : 2 - CGC : 1 - élus de la majorité : 6)

Ne participent pas au vote : le Président du Csfpt, porteur d'une procuration.

Malgré cela, le Ministre Delevoye, au nom du gouvernement, a maintenu ce texte à l'examen du Csfpt, bafouant ainsi la démocratie.

Devant cette attitude, les représentants des organisations syndicales signataires de ce vu ont quitté la séance plénière. L'élus Pcf en a fait de même.

Le vote du texte s'est donc effectué avec les membres présents (12 ne participant plus au vote) :

Pour le projet du gouvernement de réforme des retraites

11 Pour (CFDT : 5 - Elus de la majorité : 6)

7 Contre (UNSA : 2 - PS : 5)

1 Abstention : (CGC : 1)